

Une politique du patrimoine...

Pourquoi, comment et avec qui ?

Le cas de Rivière-du-Loup

Résumé de la communication présentée par
Denis Boucher
Coordonnateur à la culture et au patrimoine
Ville de Rivière-du-Loup
au 17^e colloque de *Les Arts et la Ville*
tenu à Montréal le 21 octobre 2004

«L'institution patrimoniale constitue la route de la culture dans la ville pour emprunter la voie plus moderne de la culture de la ville qui s'exprime par et dans les représentations et les sentiments d'appartenance de ses citoyens»

Jacques Mathieu, 1997¹

INTRODUCTION

Première politique du genre au Québec, la Politique du patrimoine de Rivière-du-Loup propose une approche globale d'intervention en patrimoine et ouvre de nouvelles perspectives d'engagement du milieu municipal dans le champ du patrimoine au Québec. Depuis son adoption, en décembre 2002, cette Politique du patrimoine a reçu des reconnaissances de taille et des appuis nombreux dans le milieu municipal québécois.

Il sera d'abord question du contexte d'émergence du projet et de l'analyse approfondie qui a précédé sa réalisation. Par la suite, il sera nécessaire de présenter la Politique du patrimoine, la conception du patrimoine qu'elle exprime et la vision de développement qui en découle. L'implantation et la gestion de la Politique du patrimoine seront ensuite mises en lumière afin de démontrer comment elle se traduit en interventions concrètes. Enfin, il sera possible d'entrevoir certaines retombées de cette Politique.

¹ Jacques Mathieu, «L'institution patrimoniale», dans : Marie-Claude Rocher et André Ségal (dir.), *Le traitement du patrimoine urbain. Intégration, intégralité, intégrité.*, Québec, Musée de la civilisation, 1997, p. 215.

1. Contexte d'émergence du projet

L'idée de doter la Ville de Rivière-du-Loup d'une politique spécifique pour le secteur du patrimoine trouve ses origines dans l'attachement de la communauté pour son territoire. Il est en effet important de comprendre la naissance d'une préoccupation pour le patrimoine au sein de la communauté, et ce, dès les années 1950. Ville touristique reconnue depuis le milieu du XIX^e siècle, Rivière-du-Loup offre à ses habitants un cadre de vie d'une grande qualité. Ce rapport entre une population et son paysage, naturel autant que construit, est ici particulièrement fort et intime.

Ce projet s'inscrit d'abord dans un contexte culturel spécifique à Rivière-du-Loup et pouvant trouver des échos ailleurs au Bas-Saint-Laurent. Le mouvement en faveur de la mise en valeur du patrimoine régional répond à une conjoncture qui se traduit par la quête d'une identité culturelle distincte pour un milieu qui est de plus en plus conscient de ses particularités et de ses forces. En cela, l'engagement pris par la municipalité en matière de patrimoine constitue un geste profondément ancré dans son époque.

Dès les années 1980, la Ville a pris quelques initiatives qui sont des signes précurseurs d'un engagement grandissant à l'égard du patrimoine. Après avoir adhéré au Programme *Revi-Centre* du ministère des Affaires municipales dans le but de revitaliser les quartiers anciens et restaurer des bâtiments désaffectés, elle s'est engagée dans une stratégie de relance du centre-ville dans le cadre du programme *Rues principales*. Cette approche a permis de centrer l'intervention sur la restauration de l'architecture ancienne. Dès 1991, la Ville a instauré son propre programme d'aide à la restauration du centre-ville qui a connu un vif succès. Au cours des années 1990, la Ville a été la première municipalité du Bas-Saint-Laurent à se prévaloir de la Loi sur les biens culturels pour citer comme monuments historiques trois bâtiments de grande valeur. En 1995, l'adoption de la Politique culturelle permet d'affirmer à nouveau l'intention de la Ville de s'impliquer davantage dans le secteur du patrimoine. En 1999, la Ville de Rivière-du-Loup adhère au réseau québécois *Villes et villages d'art et de patrimoine*.

Cependant, aucun outil de gestion intégré ne permettait à la municipalité de planifier son intervention en ce domaine. Les actions à la pièce dans des contextes d'urgence avaient fait leur temps, d'autant plus que les attentes des citoyens étaient de plus en plus grandes. Dans le cadre de consultations publiques et de rencontres de concertation, les citoyens ont affirmé leur profond attachement à leur milieu de vie et ont exprimé des valeurs très fortes comme la qualité de vie, l'aménagement urbain et l'image identitaire en tant que priorités pour l'avenir. Ainsi, le patrimoine et la gestion des milieux anciens apparaissent comme un créneau incontournable. Paradoxalement, si ces valeurs sont largement partagées, ici et ailleurs, les municipalités ne possèdent pas de moyens d'intervention qui permettent d'avoir une vision d'ensemble du phénomène. Comment en effet doter la ville d'une vision globale de développement qui intègre les considérations de protection du paysage architectural et de mise en valeur d'une culture historique ? Plus encore, comment traduire cette vision du développement par des mesures concrètes et des outils efficaces ?

Le projet de Politique du patrimoine repose aussi sur une vision de développement portée par plusieurs intervenants locaux. De nombreux intervenants socio-économiques tels que : la Chambre de commerce, le Centre local de développement (CLD), l'Office du tourisme et des congrès ou l'Association des gens d'affaires ont été impliqués dans divers projets de sauvegarde du patrimoine et ont ainsi été partie prenante de la démarche de la Ville en matière de patrimoine. Ces acteurs ont exprimé leur profond intérêt à voir le patrimoine non seulement comme un héritage, mais aussi comme une ressource remplie de potentiels. Les orientations en faveur du développement durable, du tourisme culturel, du positionnement de produits du terroir et le renforcement d'une image locale plus significative ont ainsi rejoint celles du projet de Politique du patrimoine.

2. Une étude approfondie du phénomène patrimonial à l'échelle d'une ville : l'évaluation de l'état de situation

Un long processus d'analyse et de consultation qui a duré dix-huit (18) mois visait à dresser un portrait de situation complet qui allait permettre de dégager un diagnostic clair et une vision partagée par l'ensemble des intervenants du milieu. L'état de situation s'est articulé autour de trois aspects fondamentaux :

1. La perception collective du patrimoine (conception de la notion, importance de l'enjeu, significations communes, intérêt à s'y impliquer)
2. Les implications du milieu en patrimoine (municipal, bénévole, professionnel, gouvernemental)
3. L'état du patrimoine (sa valeur, son intégrité et sa diffusion).

Cette évaluation de la perception collective du patrimoine a permis de regrouper l'ensemble des intervenants et de nombreux citoyens, dans le cadre de consultations publiques, mais aussi de rencontres de travail, de forums et même d'activités axées sur les échanges et les discussions. Cet exercice a permis de mieux comprendre le sens que les citoyens accordent à cette ressource. Il fut même étonnant de voir à quel point la perception des citoyens s'arrime avec une conception très actuelle du patrimoine, notamment par la référence constante à la notion de paysage, d'aménagement urbain et d'intégration architecturale. La sensibilité du milieu s'est aussi exprimée à travers la volonté de tous les organismes à collaborer à la réalisation de certains projets et donc, de s'associer à une démarche concertée.

Le processus d'évaluation de la situation a été ponctué de plusieurs étapes. D'abord, la démarche a été confiée à un comité avisé. Ce comité se voulait représentatif du milieu en intégrant tous les champs concernés par le patrimoine, notamment la culture vivante, l'histoire, l'ethnologie, le tourisme, l'architecture et l'urbanisme. Ainsi, il a été possible de comprendre les attentes des citoyens et les valeurs qu'ils attribuent au patrimoine.

L'analyse des implications du milieu a permis de dégager un portrait complet du rôle que la municipalité jouait alors et, après comparaison, celui qu'elle pourrait jouer en fonction des pouvoirs légaux et financiers dont elle dispose.

Grâce à la réalisation d'un vaste inventaire du patrimoine bâti (400 bâtiments) et d'études des patrimoines mobiliers et vivants, il a été possible d'avoir une mesure beaucoup plus juste de l'état du patrimoine. Le diagnostic a permis de dégager un constat d'urgence, notamment dans la dégradation accélérée du patrimoine architectural.

Cette évaluation de l'état de situation fut présentée, dans le cadre d'un rapport déposé en avril 2002 au conseil municipal. Il fut, par la suite, largement diffusé auprès des intervenants et des citoyens, et une consultation publique a été organisée pour valider ce portrait de situation. Intitulée : *La culture de la ville*, cette étude rend compte de l'ensemble des résultats obtenus et annonce déjà les quatre axes d'intervention de la future politique : la recherche, la sensibilisation, la protection et la mise en valeur. D'abord, il apparaît clairement que la connaissance du patrimoine est le fondement même de son appropriation et que des efforts importants d'acquisition de connaissances et de diffusion de

celles-ci seront nécessaires. La sensibilisation apparaît aussi comme une démarche menée par des groupes de citoyens ou des organismes culturels mais rarement issue des pouvoirs publics et des intervenants directs. En matière de protection, il ressort de l'étude que les mesures prises ne prenaient jamais vraiment en compte les besoins des principaux concernés, soit les propriétaires. En ce qui a trait à la mise en valeur, on note surtout la nécessité de faire de la diffusion du patrimoine un outil de sensibilisation pour donner un sens au patrimoine avant d'en faire un ensemble d'attraits touristiques.

Bref, trois grands éléments se dégagent de ce rapport et permettent d'anticiper certaines orientations de la future politique du patrimoine. On insiste d'abord sur le besoin de positionner le patrimoine pour en révéler le sens et la valeur collective. Il est aussi souligné l'importance d'assurer un leadership dans le milieu en matière de patrimoine. Enfin, on rappelle la nécessité de regrouper les efforts autour d'une stratégie commune d'intervention.

3. Un outil novateur d'intervention : la Politique du patrimoine

Un projet de politique du patrimoine a été soumis à la population de Rivière-du-Loup en octobre 2002. L'exercice fut à ce point concluant que la quasi intégralité du projet de politique fut soumis pour adoption finale par le Conseil municipal en décembre 2002. Il s'agit de **la première politique du patrimoine à être adoptée par une municipalité au Québec.**

Certaines municipalités, qui sont la plupart du temps beaucoup plus grosses, possèdent des guides d'intervention ou des plans directeurs en matière de patrimoine, mais ce sont des outils de gestion rattachés habituellement au seul champ de l'urbanisme et issus d'une élaboration professionnelle interne, sans nécessairement de processus de consultation élargie.

Cette politique innove par son caractère multidisciplinaire. En effet, elle propose une approche intégrée d'intervention qui touche l'ensemble des services municipaux et de nombreux intervenants et organismes locaux et régionaux. Outre l'urbanisme, de nombreuses disciplines sont impliquées dans cette approche : la culture, l'architecture, l'environnement, l'histoire et l'ethnologie, la récréologie et la muséologie en sont les principales. Ainsi, tous les services municipaux sont impliqués au sein d'un comité interservices.

Le projet de politique du patrimoine innove par ailleurs en fonction de la définition élargie du patrimoine qui a été retenue. Cette définition, qui s'arrime à celle proposée par le Groupe-Conseil Arpin², intègre les notions de paysage et de patrimoine vivant. Cette vision élargie du patrimoine rejoint les tendances les plus récentes en matière de gestion et d'étude du patrimoine au Québec et au Canada.

Avant de présenter certaines actions correspondant à chacun des quatre axes d'intervention, il convient de souligner la mise en place de certaines mesures globales découlant des principes directeurs de la Politique :

1. Une gestion intégrée de la ressource
2. Un partenariat entre les intervenants
3. Une appropriation collective du patrimoine
4. Le patrimoine comme image identitaire

² **Groupe-Conseil pour une politique du patrimoine culturel du Québec.** *Notre patrimoine, un présent du passé.* Proposition présentée à madame Agnès Maltais, ministre de la Culture et des Communications. Sous la direction de Roland Arpin. Novembre 2000, 240p.

4. Quelques actions découlant de la Politique du patrimoine

La Politique du patrimoine contient un plan d'actions structuré en fonction des quatre axes d'intervention de la Politique que sont :

1. La recherche
2. La sensibilisation
3. La protection
4. La mise en valeur

Habituellement, l'intervention sur le patrimoine bâti s'articule autour des notions de protection et de mise en valeur. Cette fois, on ajoute les axes de la recherche et de la sensibilisation qui s'inscrivent dans un processus global d'intervention. Cette approche permet de mieux préparer les actions de protection et de mise en valeur en permettant de respecter des principes fondamentaux tels que de «connaître avant d'intervenir» et de faire comprendre aux citoyens le sens collectif des actions menées par leur municipalité en terme de protection et de mise en valeur.

Avant de présenter quelques actions correspondant à chacun des axes d'intervention, il convient de souligner la mise en place de certaines mesures globales découlant de l'ensemble de la démarche. D'abord la Ville a élaboré une nouvelle image identitaire de Rivière-du-Loup qui inscrit le patrimoine au cœur de l'identité locale. L'image s'articule autour du slogan : «Une culture à ciel ouvert» et propose une vision éclatée du patrimoine en tant qu'élément accessible, omniprésent et dynamique de la ville. Cette vision transmet aussi un message d'engagement afin de développer cette culture à ciel ouvert dans l'avenir.

En matière de recherche, l'objectif est de connaître et de faire connaître les significations du patrimoine. Différentes études portant sur les mémoires des citoyens abordent l'histoire des cheminots, des villégiateurs anglophones et des œuvres de certaines congrégations religieuses. Ces recherches permettent à la fois de développer des projets de diffusion et de mise en valeur, mais aussi de protection et d'aménagement. Concernant la sensibilisation, de nombreuses mesures ont été mises en place, par la diffusion de guides sur l'architecture, les paysages, l'art public et l'histoire des quartiers auprès des citoyens. Conférences, forums, formations, circuits sont organisés ponctuellement sous un angle nouveau : celui de rejoindre et d'impliquer les citoyens dans la démarche. La protection du patrimoine, pour sa part, privilégie une approche incitative plutôt que la multiplication des mesures réglementaires (PIA, site du patrimoine, citations), qui demeurent exceptionnelles.

L'approche incitative de protection du patrimoine s'appuie sur des objectifs de soutien conseil des citoyens, d'accès à l'information pertinente et d'aide financière. Enfin, en matière de mise en valeur, plus d'une trentaine de projets sont en cours ou réalisés depuis peu, touchant l'aménagement de lieux d'interprétation, de circuits de découverte, l'art public, le design urbain et la tenue d'activités populaires diverses.

5. Conclusion

La Politique du patrimoine constitue un engagement sans précédent d'une municipalité pour la gestion du patrimoine. Cet engagement, dès le départ, est apparu pertinent dans la mesure où les actions et les efforts étaient répartis sur une longue période de temps. Les effets escomptés pourront être perceptibles après plusieurs années, dans la mesure où les objectifs expriment une intention de changement durable.

La démarche d'élaboration de la Politique du patrimoine représente un banc d'essai intéressant pour la Ville de Rivière-du-Loup et de plus en plus, pour d'autres villes du Québec.

Devant faire face à des problématiques comparables, bien que souvent à des échelles plus importantes, plusieurs villes ont exprimé leur intérêt pour cette démarche et des échanges d'expertise avec la Ville de Rivière-du-Loup s'effectuent présentement. Le ministère de la Culture et des Communications du Québec a assuré une diffusion importante de la Politique du patrimoine afin de faire connaître cette initiative. De même, le ministère du Patrimoine canadien a reconnu l'importance de cet engagement en attribuant à Rivière-du-Loup le titre de *Capitale culturelle du Canada 2003*. Le ministère du Patrimoine canadien a offert de nombreuses tribunes à Rivière-du-Loup, dans le cadre d'échanges inter-municipaux à travers le Canada, afin de faire connaître la Politique du patrimoine.